### Nouvelle formalité

# Registre National des Entreprises

Obligatoire depuis le 15 décembre

## Qu'est-ce qui change?

Les entreprises souhaitant réaliser des formalités de modifications ou cessations sont tenues de mettre à jour leur RNE par :

• Une complétion : en complétant les informations manquantes au Registre.

Une correction : en rectifiant les informations erronées au Registre.



Attention particulière si vous avez des formalités urgentes ou à réaliser avec des dates impératives.



La mise à jour du RNE devra être réalisée avant toute formalité de modification ou cessation. Cette mise à jour du RNE devra fair

Cette mise à jour du RNE devra faire l'objet d'une vérification et d'une formalité en amont du dépôt de la modification/radiation.



À compter de la bascule vers le 100% Guichet Unique, le greffe vérifiera que le RNE est bien à jour avant de traiter la formalité reçue.

Quand cela ne sera pas le cas, il rejettera le dossier et obligera la mise à jour.

#### Et dans les faits?

Les étapes pour réaliser ces formalités :

Procédure à effectuer sur le Guichet Unique/Registre
National des Entreprises se rapportant aux formalités ou
formalités de corrections.

**Téléchargement** des pièces justificatives de votre société (Kbis, avis INSEE ou extrait du bénéficiaire effectif).

**Délais de 72 h** pour la validation du RNE et le dépôt de la formalité.

## Les bonnes pratiques

Nos conseils pour une mise en conformité efficace



